

## Résumé des recommandations

En guise de conclusion, les auteurs du document formulent plusieurs recommandations visant à accroître la transparence des relations inter-sociétés au Japon et à ouvrir davantage les marchés japonais aux institutions financières étrangères :

- Insister sur l'adoption de mécanismes officiels efficaces pour que tout règlement visant le secteur financier, ainsi que toute ligne directrice, officielle ou officieuse, en particulier celles du gouvernement, fassent avant leur mise en oeuvre l'objet d'un examen et de pourparlers globaux auxquels participeront notamment les investisseurs étrangers intéressés par le marché japonais des services financiers, et pour que ces règlements et lignes directrices soient clairement rédigés et publiés.
- Examiner les conditions d'adhésion aux associations privées de compagnies d'assurance et de banques à l'égard de leurs membres afin d'éliminer tout obstacle à la participation active des compagnies d'assurance et des banques étrangères établies au Japon.
- Mettre en place un mécanisme visant à éliminer le secret entourant les activités de ces associations et leurs relations avec les organismes gouvernementaux de réglementation afin qu'elles ouvrent leurs listes de membres au public et qu'elles divulguent tous les aspects de leurs relations avec l'État à propos de l'élaboration de lignes directrices et des changements qu'il est proposé d'apporter aux règlements et aux lois-cadres régissant le secteur financier.
- Accélérer le processus d'approbation des nouveaux produits d'assurance au Japon. Le processus actuel est beaucoup trop long : l'examen d'un produit par le ministre des Finances et l'Association des compagnies d'assurance-vie du Japon (au sein de laquelle les intérêts étrangers sont sous-représentés) peut prendre jusqu'à quatre ans, période pendant laquelle les concurrents peuvent, à leur guise, mettre au point des produits semblables.
- Appuyer les efforts en vue de l'adoption d'un projet de loi sur la réforme complète du secteur des assurances au Japon, notamment la libéralisation des marchés de l'assurance-vie et de l'assurance I.A.R.D. (en plus de l'assurance individuelle contre les accidents et l'assurance-invalidité, secteurs qui ne sont pas encore libéralisés mais où les compagnies étrangères possèdent déjà une part importante du marché). Les réformes devraient aussi prévoir la levée des restrictions empêchant les compagnies d'assurance-vie de vendre de